



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**Règlement numéro 2010-559 modifiant le règlement de zonage  
numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier certaines normes  
applicables aux enseignes**

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire modifier certaines normes applicables aux enseignes;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 novembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu :

**QUE** le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

**Article 1** Le titre de l'article 12.2, intitulé «*Conditions normatives particulières*», est remplacé par «*Enseignes commerciales*».

**Article 2** L'article 12.2.4 portant sur le nombre d'enseigne commerciale est remplacé par l'article suivant :

**«12.2.4 Nombre d'enseigne**

*Les enseignes détachées d'un bâtiment sont limitées à une seule (1) par terrain. Les enseignes posées à plat sur un bâtiment sont limitées à deux (2) par bâtiment.»*

**Article 3** Le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 12.2.5 portant sur la hauteur et la superficie des enseignes commerciales est remplacé par le paragraphe suivant :

*«1. La hauteur maximale de la partie supérieure de toute enseigne détachée d'un bâtiment ne doit pas excéder 4 mètres (13 pieds).»*

**Article 4** Le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 12.2.5 portant sur la hauteur et la superficie des enseignes commerciales est remplacé par le paragraphe suivant :

*«4. La superficie de toute enseigne ne doit pas excéder 3.72 mètres carrés (40 pieds carrés).»*



No de résolution  
ou annotation

**Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a  
Greffier

<b>Procédure d'entrée en vigueur</b>	
Avis de motion	19 novembre 2010
Adoption du projet de règlement	18 mars 2011
Avis de consultation publique	7 avril 2011
Consultation publique	15 avril 2011
Adoption du règlement	15 avril 2011
Date d'émission du certificat de conformité	10 mai 2011
Avis public de promulgation	16 juin 2011